



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
10 août 2015

Original : anglais/espagnol/français

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2015**

8-10 septembre 2015

Point 4 (a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Algérie

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Algérie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut un budget indicatif global pour la période 2016-2020, soit un montant de 5 928 000 dollars US à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 8 026 000 dollars US à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2015.

---

\* E/ICEF/2015/12.

## Fondements du programme

1. La République Algérienne Démocratique et Populaire est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui occupait en 2014 la 93<sup>e</sup> place de l'[Indice de développement humain](#). La croissance démographique a traversé une période de ralentissement puis s'est accélérée à partir de 2008, portant la [population totale](#) à près de 39,1 millions d'habitants en 2014<sup>1</sup>, dont 14,3 millions d'enfants et adolescents, soit 37 % de la population nationale. La population urbaine représente 85 % de la population totale<sup>2,3</sup>. Cette croissance démographique devrait continuer à s'accélérer à court et moyen terme du fait d'un taux de fécondité croissant<sup>4</sup> au cours des dernières années, induisant aujourd'hui plus d'un million de naissances vivantes par an.

2. Depuis son indépendance, l'État algérien maintient un engagement ferme autour d'un contrat social axé sur le développement humain et des investissements significatifs en termes de redistribution des richesses nationales. Cet engagement se traduit aujourd'hui par l'existence de systèmes de subvention et de transferts sociaux qui représentent plus de 25 % des dépenses de l'État, en sus d'importantes sommes allouées à l'éducation nationale (15 % des dépenses publiques) ou à la santé (8 % des dépenses publiques en 2015). De tels investissements ont eu un impact extrêmement positif sur le développement social, qui se reflète dans le fait que l'État devrait atteindre, voire dépasser, la quasi-totalité des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, en dépit des avancées significatives enregistrées en matière de réduction du taux de mortalité maternelle, qui est passé de 215 à 66,4 pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2013<sup>5</sup>, le pays devra consentir des efforts supplémentaires pour atteindre le taux préconisé par l'OMD 5, qui est de 57 pour 100 000 naissances vivantes.

3. Pour aussi positifs qu'ils soient, notamment au vu de l'ampleur des défis logistiques et financiers qui ont sous-tendu de tels résultats dans le développement humain d'un pays qui est aujourd'hui le plus large pays africain de par sa superficie, de tels succès occultent une réalité sociale plus complexe, dans laquelle l'offre de services sociaux présente de réelles disparités en termes d'accès et de qualité. Ces disparités touchent essentiellement les régions du sud et des Hauts Plateaux, les populations vulnérables vivant en zone urbaine et périurbaine, ainsi que certaines catégories d'enfants à besoin spécifiques, dont notamment les enfants porteurs de handicap. Les réfugiés sahraouis qui vivent dans des conditions difficiles dans les camps autour de Tindouf (sud-ouest algérien) depuis près de 40 ans sont également considérés parmi les populations les plus vulnérables.

4. Ces disparités résultent de facteurs structurels liés à la géographie du pays ainsi que de facteurs institutionnels et socioculturels. La précarité des systèmes d'information et de suivi-évaluation rend difficiles la planification rationnelle et la bonne gestion des programmes destinés aux mères et aux enfants. Il en résulte que la qualité et le degré d'accès aux services sociaux ne répondent pas aux normes et standards requis et à l'investissement consenti par l'État. Malgré l'important arsenal statistique du pays sur la situation des mères et des enfants, les données disponibles ne sont pas toujours ventilées par région, genre et quintile. L'analyse croisée des données statistiques administratives et des chiffres de l'enquête nationale à

---

<sup>1</sup> Source : démographie algérienne (ONS)

<sup>2</sup> Source : recensement général de la population (ONS, 2008)

<sup>3</sup> Source : recensement général de la population (ONS, 2008)

<sup>4</sup> Taux de fécondité : 3,02 enfants par femme (ONS, 2014)

<sup>5</sup> Source : données administratives nationales

indicateurs multiples de 2013 (MICS 4) permet cependant de mettre en lumière un certain nombre de facteurs de vulnérabilité spécifiques à l'enfant et à la mère dans différents secteurs.

5. Dans le secteur de la santé, un renforcement important de l'offre de services, notamment en infrastructures et équipements, a largement contribué aux efforts nationaux en vue de la réduction de la mortalité infantile à 21,4 pour 1 000 naissances vivantes<sup>6</sup> et de la mortalité maternelle désormais estimée à 70 pour 100 000 naissances vivantes<sup>7</sup>. Néanmoins, ces progrès sont aujourd'hui estimés insuffisants au regard du retard pris dans la lutte contre la mortalité néonatale, qui compte pour 70 % de la mortalité infantile. Les causes associées incluent la faible intégration des soins du nouveau-né à la prise en charge des grossesses et accouchements, une prise en charge périnatale incomplète qui entraîne des transferts souvent tardifs en cas de complications, et la limitation de l'offre de soins néonataux notamment en termes de réanimation néonatale et de prévention des handicaps évitables.

6. Les efforts budgétaires déployés dans le secteur de l'éducation ont également permis d'améliorer l'offre éducative et ainsi de relever les défis de l'Éducation pour tous, d'atteindre l'OMD 2 et d'assurer une progression notable de l'accès à l'éducation préparatoire pour les enfants de cinq à six ans. En 2012-2013, le taux net de fréquentation du cycle primaire atteignait 97,4 %<sup>8</sup> avec une quasi-parité entre les sexes, et des efforts seront consentis dans le cycle de programmation anticipé pour assurer la scolarisation de tous les enfants et leur maintien à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans. En 2014, près de 494 000 enfants âgés de 6 à 16 ans n'étaient pas scolarisés<sup>9</sup>, principalement dans les régions défavorisées, les grands centres urbains et les familles pauvres. Par ailleurs, une étude récente<sup>10</sup> portant sur les enfants non scolarisés et les élèves présentant un risque de déscolarisation soulignait un risque de décrochage pour près de 500 000 élèves, qui pourraient quitter le cursus scolaire sans parvenir à accéder à une éducation secondaire (lycée). Les facteurs de causalité soutenant de tels défis comprennent un besoin accru de formation continue et spécialisée pour les enseignants et chefs d'établissements scolaires, manque d'opportunités de réinsertion des enfants déscolarisés dans le système éducatif ou de formation professionnalisante pour les plus âgés, et accès limité des enfants de trois à cinq ans à l'éducation préscolaire.

7. Le pays a également fait des efforts louables en termes de prise en charge intégrée, notamment médicale, des jeunes enfants âgés de zéro à six ans, avec des taux de vaccination pour la rougeole supérieurs à 90 %<sup>11</sup>. Des progrès restent toutefois nécessaires sur un certain nombre d'axes de prise en charge. L'allaitement exclusif atteint 25 %<sup>12</sup> alors qu'il dépassait les 80 % au début des années 1990, et les pratiques nutritionnelles demeurent inadéquates pour une partie de la population, causant des retards de croissance pour 11,7 % des enfants de moins de cinq ans (MICS 4). De même, bien que 50,2 % des enfants âgés de 5 ans soient scolarisés dans les classes préparatoires créées à cet effet par le Ministère de l'éducation nationale, l'accueil des jeunes enfants (3-4 ans révolus) dans les infrastructures préscolaires ne dépasse pas quant à lui 16,6 % (MICS 4), avec de fortes disparités entre régions et quintiles de revenus. Les causes de prise en charge insuffisante incluent le morcellement des missions et interventions, ainsi que par les difficultés induites par une mise en œuvre multisectorielle et coordonnée.

---

<sup>6</sup> MICS 4 (2013)

<sup>7</sup> Données administratives (Estimation) (Ministère de la santé, 2012)

<sup>8</sup> MICS 4 (2013)

<sup>9</sup> Étude de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés (OOSCI, 2014)

<sup>10</sup> Ibid. Étude de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés (OOSCI, 2014)

<sup>11</sup> MICS 4 (2013)

<sup>12</sup> Ibid. MICS 4 (2013)

8. Dans le domaine de la protection, un projet de loi portant sur l'amélioration des mesures de protection des enfants en danger moral et en conflit avec la loi a été présenté au Conseil des ministres en 2014, qui devrait contribuer à renforcer les mécanismes de résolution des problèmes relatifs à l'enfance en danger. Le phénomène des enfants en danger ou en conflit avec la loi demeure effectivement une préoccupation majeure soulignée par le recensement par les services de sécurité, en 2014, de 6 231 agressions d'enfants, 256 enlèvements, 14 homicides et 6 836 enfants en conflit avec la loi<sup>13</sup>. Bien que l'absence de mécanisme de signalement systématique des cas de violence à l'égard des enfants empêche d'avoir des données ventilées, l'enquête MICS 4 indique que 86 % des enfants de 2 à 14 ans sont victimes de châtiments corporels ou de maltraitance psychologique<sup>14</sup>, sans différences significatives entre les régions, les milieux ou les genres. Les principaux défis du secteur portent sur la nécessité de renforcer la cohérence intersectorielle des mécanismes de prévention et de signalement des violences faites aux enfants et de consolider les normes de qualité de la prise en charge, de la prévention et de la gestion des services de protection de l'enfance.

9. Les adolescents et jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit près de 11 millions d'individus, sont exposés à de nombreuses difficultés souvent induites par une transition difficile entre l'école/la formation professionnelle et l'entrée sur le marché du travail. Dans ce secteur, les goulots d'étranglement se traduisent par une offre de services destinés aux jeunes insuffisamment corrélée à leurs attentes, et une méconnaissance par les intéressé(e)s de leurs droits et opportunités de participation constructive dans leurs communautés.

10. Au-delà de la qualité des services sociaux pourvus par les différents secteurs, l'État algérien continue de fournir des transferts sociaux extrêmement importants prenant la forme de subventions des produits de base et énergétiques, ainsi qu'un grand nombre de transferts sociaux non contributifs sectoriels jouant un rôle important d'appui aux enfants et familles les plus vulnérables. Deux écueils restent cependant à considérer. Le premier concerne le manque de cohérence dans le ciblage et la gestion desdits transferts amenant des coûts de transaction élevés et un filet de protection sociale à parfaire. Le second tient à la relative fragilité de la pérennité de ces transferts si la baisse du cours du pétrole devait se maintenir à moyen et long terme. Les recettes en hydrocarbures représentent près de 70 % des recettes de l'État. Une telle baisse pourrait donc à terme rendre difficile le maintien des subventions et transferts sociaux aux seuils existants, et accroître les difficultés du pays à concrétiser les recommandations formulées à son intention par le Comité des droits de l'enfant en 2012. Ce dernier avait recommandé d'augmenter les budgets sociaux, d'accélérer la révision des politiques sectorielles et cadres législatifs et réglementaires qui perpétuent les discriminations envers les enfants, et d'adapter le système national d'information afin que les données collectées facilitent l'analyse des progrès réalisés. D'autres recommandations portaient sur la création de mécanismes de coordination capables de renforcer l'intégration inter-programmes.

11. Les enfants pourraient aussi être exposés aux risques liés aux catastrophes naturelles tels les tremblements de terre et inondations. Bien que les changements climatiques n'aient eu que peu d'effets en Algérie à l'heure actuelle, le pays a engagé des efforts importants pour considérablement accroître sa capacité de stockage en ressources aquifères. Il a par ailleurs mis en place, en partenariat avec l'UNICEF, des programmes de réduction des risques autour notamment des infrastructures scolaires localisées dans les zones les plus à risque.

---

<sup>13</sup> Données DGSN (2014)

<sup>14</sup> MICS 4 (2013)

12. En termes de leçons apprises, deux stratégies mises en œuvre dans le cadre du programme de coopération 2012-2015 pourraient éclairer et informer les choix de mise en œuvre du programme à venir. La première porte sur l'utilisation de l'outil d'analyse des goulots d'étranglement<sup>15</sup> autour de la problématique de la mortalité maternelle qui s'est avéré être un support extrêmement utile pour l'élaboration d'un plan national d'action visant l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle. Cet outil sera également utilisé pour mener une analyse similaire autour de la mortalité néonatale dans le cadre du programme de coopération à venir. L'expérience du programme de coopération 2012-2015 a également souligné l'importance du plaidoyer et de la communication auprès du grand public sur les droits de l'enfant de manière à renforcer l'appropriation et l'utilisation des approches droits des enfants et équité. Le succès d'une telle approche a été notamment visible dans le cadre de la campagne « #Endviolence », qui a suscité un engagement immédiat et total de l'ensemble de la société algérienne et du gouvernement, qui a par ailleurs porté la campagne au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour s'en faire le défenseur sur la scène internationale.

13. Compte tenu de l'analyse qui précède et au vu du statut économique de l'Algérie, les axes spécifiques du programme de coopération seront ceux pour lesquels l'UNICEF dispose de réels avantages comparatifs, à savoir : la capacité à accompagner les partenaires dans la détermination efficace des goulots d'étranglement qui perpétuent les disparités entre les enfants, et la capacité à produire des données factuelles directement utilisables par les décideurs et *in fine* à aider les partenaires à traduire ces données en politiques, stratégies et résultats pour les enfants.

## **Priorités du programme et partenariats**

14. Le programme de pays 2016-2020 vise à soutenir les efforts déployés par l'Algérie pour permettre à chaque enfant algérien de réaliser pleinement ses droits en termes de survie, de développement, de protection et de participation, et à leur fournir des services sociaux inclusifs et de qualité pour les accompagner dans la réalisation de leur potentiel. Anticipant déjà sur un certain nombre d'axes de travail abordés lors des échanges intergouvernementaux autour des objectifs de développement durable, la collecte et l'analyse de données nationales permettant de mieux appréhender les disparités en termes d'accès inclusif à des services sociaux de qualité entre les enfants et les adolescents en fonction de leur genre, âge, situation géographique, handicap ou condition socioéconomique feront l'objet d'une attention particulière.

15. Le contenu du programme de pays est étroitement aligné sur les domaines d'intervention du plan du gouvernement algérien présenté au Parlement suite à l'élection présidentielle de 2014. Les interventions du programme s'inscrivent notamment dans le processus de réforme des grands secteurs sociaux, les efforts visant l'amélioration des mécanismes de financement et de dépenses publiques des secteurs sociaux, et dans les actions favorisant le développement humain par le renforcement de la qualité des services dans les secteurs de l'éducation, de la protection de l'enfance, de la protection sociale, de la prise en charge sanitaire des citoyens et de la solidarité nationale.

16. Le contenu du programme de pays est également en étroite adéquation avec les effets du Cadre de Coopération Stratégique (CdCs) pour la période 2016-2020 conjointement sélectionnés par les agences du système des Nations Unies et les partenaires nationaux. Le

---

<sup>15</sup> Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES)

programme de pays s'arrimera spécifiquement à l'effet « développement social » du CdCs, selon lequel « d'ici 2020, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population ».

## Développement et éducation de l'enfant

17. Si l'Algérie a pratiquement relevé le défi de la scolarisation de tous les enfants pour le cycle primaire, de récentes études ont révélé que l'accès des jeunes enfants (0-5 ans révolus) aux structures veillant à leur survie, à leur développement et à leur prise en charge était encore trop restreint et que le secteur avait encore des difficultés à capter tous les élèves en âge d'aller à l'école et à les y maintenir jusqu'à l'âge de 16 ans, notamment dans certaines régions du pays. Tenant compte de ce contexte, et en collaboration étroite avec le Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Religieuses, ainsi que de d'autres acteurs présents sur le secteur, et notamment l'UNESCO, et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la composante « Développement et Éducation de l'Enfant » contribuera aux efforts déployés par l'Algérie pour que les enfants âgés de 0 à 16 ans, particulièrement ceux qui habitent dans les wilayas présentant des disparités, aient à l'horizon 2020 un accès accru à des services de santé maternelle et néonatale de qualité ainsi qu'à des opportunités éducatives équitables et de développement de qualité.

18. La sous-composante « développement intégré du jeune enfant » contribuera aux efforts engagés par le pays en 2014 et 2015 à travers l'élaboration d'une première stratégie nationale de prise en charge multisectorielle intégrée de l'enfant. Un premier volet d'interventions soutiendra l'engagement de l'Algérie dans l'initiative « Une promesse renouvelée » (APR) par l'élaboration d'un plan national d'accélération de la réduction de la mortalité néonatale et la poursuite d'activités de communication pour le changement de comportement pour une meilleure prise en charge médicale et nutritionnelle du nourrisson et du jeune enfant (0-3 ans). Un second volet contribuera à améliorer l'accès des enfants âgés de 3 à 5 ans à des services de prise en charge de la petite enfance de qualité tel que prévu dans la récente stratégie nationale. Les activités porteront notamment sur l'élaboration et la diffusion de modèles adaptés de prise en charge du préscolaire au niveau communautaire et décentralisé.

19. La sous-composante relative aux « enfants hors du système scolaire » contribuera à la lutte nationale contre la déperdition scolaire et visera à mettre en place des stratégies de communication et de prévention visant à accroître l'accès et la rétention à l'école de tous les enfants algériens en âge d'être scolarisé, et à limiter la déscolarisation de façon à maintenir le plus grand nombre d'enfants et adolescents dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans. Ces interventions se feront de manière ciblée et se concentreront sur les wilayas présentant le plus grand nombre d'enfants non scolarisés ou déscolarisés. Pour ces derniers, le programme aidera les Ministères de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle en fournissant aux enfants de nouvelles opportunités de réintégration scolaire telles que l'école de la deuxième chance, l'apprentissage à distance et l'accès facilité et accompagné à des formations professionnalisantes.

20. La sous-composante « gouvernance » contribuera aux efforts nationaux déployés pour améliorer l'environnement institutionnel du système éducatif afin que ce dernier assure une meilleure disponibilité de l'offre éducative et permette un accès renforcé à une éducation de qualité à travers l'expansion de politiques de décentralisation promouvant la gestion et le suivi des données au niveau de l'école. À cet effet, le programme de pays fournira un appui au Ministère de l'éducation nationale visant à réviser son système d'information statistique afin d'en faire un outil d'aide à la décision permettant aux responsables locaux de lutter en

temps réel et efficacement contre le décrochage scolaire individuel et aux décideurs au niveau central et des wilayas de développer et piloter des plans d'action de prévention et de lutte contre l'abandon scolaire. Le programme de pays aidera également ce ministère à promouvoir des modèles de gouvernance participative avec l'implication des comités des parents d'élèves et groupes d'élèves, qui viseront par ailleurs la réduction des violences envers et entre les enfants.

## **Protection et participation de l'enfant**

21. Les transformations sociales rapides qui caractérisent la société algérienne (croissance démographique accélérée, urbanisation, etc.) ont rendu les enfants beaucoup plus vulnérables à la violence et aux comportements nuisibles. La composante « Protection et participation de l'enfant » contribuera aux efforts de l'Algérie visant à ce que les enfants et les adolescents bénéficient équitablement d'un système de protection renforcé en termes de prévention et de prise en charge des situations de vulnérabilité induites par les violences et à ce qu'ils puissent participer activement à la vie sociale et politique qui les concernent. La mise en œuvre de cette composante se fera en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels impliqués quotidiennement dans la protection et la participation de l'enfance, tels que les Ministères de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, de la justice, de la jeunesse, de l'intérieur, ainsi qu'un certain nombre de partenaires de la société civile et du système des Nations Unies (ONU Femmes, Fonds des Nations Unies pour la population [UNFPA]).

22. La sous-composante « renforcement institutionnel » contribuera aux efforts nationaux déployés pour améliorer l'environnement institutionnel de la protection de l'enfance afin que les services de protection soient plus efficaces et la réponse multisectorielle les accompagnant mieux coordonnée. Le programme fournira un appui aux ministères concernés pour la révision des cadres législatifs et réglementaires nationaux afin que l'intérêt supérieur de l'enfant soit pris en compte de façon prioritaire conformément aux engagements internationaux pris par l'Algérie. Le programme aidera le Ministère de la solidarité nationale à réviser les mécanismes de préparation et d'utilisation des budgets destinés aux services de protection, à produire les connaissances nécessaires à l'identification des causes et des problèmes relatifs à la protection et à la faible participation des enfants, et à renforcer les mécanismes de coordination et réviser les systèmes de collecte et traitement des informations statistiques.

23. La sous-composante « amélioration des services de protection de l'enfance » contribuera aux efforts nationaux déployés pour améliorer l'accès et l'utilisation des services intersectoriels de protection destinés aux enfants à travers le pays. Le programme aidera les Ministères de la solidarité nationale, de la justice et de l'intérieur à identifier les bonnes pratiques de prévention et d'assistance aux enfants susceptibles d'être étendus à l'échelle nationale. Un intérêt particulier sera porté sur les alternatives à la détention et les pratiques de médiation. De même, la mise en place d'un système de signalement et de réponse structurée et systématique aux violences faites à l'enfant, ainsi que le développement et la mise en œuvre de nouvelles normes de fonctionnement des infrastructures accueillant les enfants vulnérables ou en danger, feront l'objet d'une attention particulière. Enfin, le programme soutiendra des interventions modèles visant à offrir des opportunités de participation citoyenne des jeunes.

24. La sous-composante « normes sociales et participation » contribuera aux efforts déployés pour améliorer les connaissances normatives et le comportement des communautés, familles et enfants en matière de prévention et de protection des enfants contre les violences

et abus. Le support fourni se traduira par les actions suivantes : recours à la communication pour le changement de comportement visant l'élimination des pratiques inappropriées et promouvant les normes et pratiques sociales positives qui favorisent la protection et la participation des enfants et adolescents ; et utilisation accrue des nouvelles technologies pour mieux diffuser les connaissances et savoir-faire relatifs à la participation et à la protection ainsi que les informations relatives à la localisation et aux missions respectives des centres de service mis en place par les différents partenaires institutionnels (ou par la société civile) pour répondre à la demande sociale. Un travail d'accompagnement se fera également auprès du Ministère de la jeunesse pour mieux cerner les besoins et attentes des jeunes concernant l'offre de services pourvus par les centres qui leur sont dédiés sur l'ensemble du territoire national ainsi que réfléchir aux modalités de gestion participative qui pourraient être adoptées pour faciliter la participation optimale des jeunes à ces espaces ainsi que, potentiellement, à leur gestion et programmation quotidienne.

### **Inclusion sociale**

25. Dans la conjoncture actuelle marquée par la baisse de la croissance économique mondiale et l'impact potentiel de la baisse du prix du pétrole sur les revenus nationaux, si celle-ci devait perdurer à moyen et long terme, il est crucial d'anticiper les arbitrages budgétaires que le pays pourrait avoir à réaliser, de manière à éviter qu'ils ne s'effectuent au détriment des programmes destinés aux enfants, et notamment aux plus défavorisés. Pour contenir ce scénario et maintenir la progression des budgets pour les programmes sociaux, la composante « inclusion sociale » appuiera les efforts qui seront déployés pour assurer l'institutionnalisation de mécanismes d'identification des disparités d'accès à des services sociaux de qualité pour tous et des liens de causalité pouvant éventuellement expliquer les disparités qui pourraient perdurer. Cette composante soutiendra également les efforts visant à renforcer les mécanismes de ciblage et l'efficacité des transferts sociaux en faveur des enfants les plus démunis pour une protection sociale plus efficace. La mise en œuvre de cette composante se fera en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels impliqués quotidiennement dans la protection et la participation de l'enfance, à savoir : les Ministères de la solidarité et de la condition de la femme, de la justice et de l'intérieur, le Conseil national économique et social (CNES) ainsi qu'un certain nombre de partenaires de la société civile et du système des Nations Unies (ONU Femmes, UNFPA).

26. La sous-composante « équité sociale » contribuera à l'amélioration quantitative et qualitative de la production et de la diffusion des données qui serviront aux décideurs à réviser les stratégies et plans de développement social de manière à les rendre plus inclusifs et plus favorables aux enfants. Le CNES recevra un appui en vue du lancement de l'Observatoire national de l'équité. De même, l'Algérie bénéficiera de l'expertise technique et du savoir-faire du Mexique par le biais du renforcement de la collaboration Sud-Sud naissante entre ces deux pays, avec le soutien de l'UNICEF, au travers du partage des connaissances et des bonnes pratiques relatives aux pratiques et méthodologies de suivi et d'évaluation de l'impact des politiques publiques. D'autres opportunités de collaboration et d'échange intergouvernementaux pourront également être mises à contribution en soutien aux objectifs de cette sous-composante.

27. La sous-composante « protection sociale attentive aux enfants » contribuera à l'amélioration des mécanismes actuels de ciblage et de transferts sociaux en faveur des enfants les plus défavorisés, y compris à travers la facilitation d'échanges d'expériences entre les institutions nationales et internationales dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et plus spécifiquement en s'appuyant sur l'expérience brésilienne ou toute autre expérience nationale utile en la matière. Le travail autour de cette composante programmatique se fera en



collaboration avec d'autres agences du système des Nations Unies concernées par cette question, notamment le Bureau international du Travail (BIT) et la Banque mondiale.

### **Urgences et situations humanitaires**

28. Le programme de pays poursuivra ses actions autour de la réduction des risques majeurs concernant les infrastructures scolaires visant à une meilleure compréhension par les élèves et les enseignants des pratiques de protection en cas de séisme. UNICEF Algérie maintiendra également son appui aux populations réfugiées autour de Tindouf en partenariat avec les agences des Nations Unies, et accompagnera la fourniture par les partenaires locaux des services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection. Un effort particulier sera déployé en vue du renforcement des capacités de résilience des populations bénéficiaires ciblées.

### **Composante intersectorielle**

29. La composante intersectorielle couvrira les coûts opérationnels communs à l'ensemble des programmes, tels que le loyer et les déplacements, ainsi que les frais de ressources humaines intersectorielles pour le personnel de sécurité et de soutien.

30. Pour atteindre les résultats attendus, le programme de pays utilisera plusieurs stratégies simultanément. Le renforcement institutionnel, couplé à la génération de données ventilées et d'autres données factuelles dans les secteurs de la solidarité nationale, de la santé néonatale, de l'éducation et de la jeunesse, améliorera les compétences des partenaires nationaux ainsi que la qualité des services offerts aux enfants. Dans le domaine de l'éducation, l'introduction de nouvelles technologies de gestion de l'information permettra aux autorités nationales et des wilayas ainsi qu'aux chefs d'établissements d'assurer un meilleur suivi des performances du système éducatif et de faire preuve de réactivité dans la mise en œuvre de mesures correctives. Le recours à la coopération Sud-Sud dans le domaine de la protection sociale facilitera l'introduction de modèles exemplaires dans le pays, de manière à améliorer l'efficacité des transferts sociaux ciblant les enfants.

31. Le programme sera mis en œuvre conjointement avec les Ministères de l'éducation, de la solidarité nationale, de la jeunesse, de la justice, de la santé, de l'intérieur et des affaires religieuses, le CNES et différents services des ministères impliqués dans la planification et la mobilisation des finances. Le partenariat avec le Parlement et les organisations de la société civile sera renforcé autour des questions de participation et de suivi de la situation des enfants. Le développement de partenariats avec les agences bilatérales ou multilatérales œuvrant en Algérie, telles que la Commission européenne, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, sera également privilégié. Le partenariat avec les agences des Nations Unies sera renforcé en capitalisant sur les initiatives programmatiques telles que la lutte contre la mortalité maternelle et de l'enfant et le suivi de l'équité. Le partenariat émergent avec le secteur privé national sera quant à lui renforcé autour de thématiques comme la lutte contre les violences faites aux enfants et la recherche de financements pour l'extension des activités et des projets au niveau local.

**Tableau récapitulatif du budget**

| <i>Composante du programme</i>          | <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i> |                          |               |
|---|--|--------------------------|---------------|
|   | <i>Ressources ordinaires</i>                   | <i>Autres ressources</i> | <i>Total</i>  |
| Développement et éducation de l'enfant  | 1 400  | 5 350                    | 6 750         |
| Protection et participation de l'enfant | 1 828  | 1 076                    | 2 904         |
| Inclusion sociale                       | 1 400  | 1 200                    | 2 600         |
| Composante intersectorielle             | 1 300  | 400                      | 1 700         |
| <b>Total</b>                            | <b>5 928</b>                                   | <b>8 026</b>             | <b>13 954</b> |

**Programme et gestion des risques**

32. Sous le leadership du gouvernement et du Coordonnateur résident des Nations Unies en Algérie, UNICEF Algérie a participé aux « groupes de résultats » chargés de l'élaboration du Cadre stratégique de développement 2016-2020, dans la lignée des éléments de coordination standard liés à l'approche « Unis dans l'action », bien que l'Algérie ne soit pas pour le moment un pays pilote en la matière. L'UNICEF assure dans ce cadre la coordination du groupe de développement social. Il est prévu que lesdits groupes de résultats soient institutionnalisés et deviennent un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du CdCs et un forum synergique et catalyseur des interventions programmatiques des agences. L'UNICEF sera partie prenante du suivi de la mise en œuvre telle qu'elle est prévue par le mécanisme de pilotage du CdCs.

**Risques et opportunités anticipés relatifs aux effets tels qu'envisagés par le document de programmation**

33. L'un des risques toujours d'actualité dans le contexte infrarégional de l'Algérie reste la détérioration soudaine du contexte sécuritaire ou humanitaire infrarégional ou le déclenchement soudain d'une catastrophe naturelle, notamment de type sismique. L'un comme l'autre entraîneraient une augmentation soudaine des besoins humanitaires d'urgence. L'Algérie est cependant équipée d'organes de réponse nationaux dotés d'importantes capacités. UNICEF Algérie assurera donc un suivi régulier du plan de préparation et de réponse aux urgences pertinent en référence au plan Organisation des Secours ([ORSEC](#))<sup>16</sup> élaboré par les autorités algériennes.

34. En termes d'opportunité, la pression budgétaire existante liée au faible prix du baril de pétrole actuel et son impact sur l'équilibre budgétaire national, s'ils ne mettent pas aujourd'hui en danger les investissements nationaux en faveur des secteurs sociaux du fait des réserves financières importantes du pays, représentent l'occasion de retravailler en profondeur l'adéquation et l'efficacité des transferts sociaux existants et sous-tendent une réflexion quant aux options existantes pour parvenir à de meilleurs ciblage desdits transferts vers les populations les plus vulnérables du pays.

<sup>16</sup> Organisation de Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)

35. Les partenaires nationaux seront étroitement associés aux différentes étapes de la mise en œuvre, l'approche de gestion axée sur les résultats systématiquement utilisée et les principes de l'aide au développement énoncés dans les déclarations de Paris et d'Accra strictement respectés.

36. Le programme veillera par ailleurs à l'application des procédures communes aux agences des Nations Unies, telles que l'approche harmonisée de transfert en espèces (HACT) et autres mécanismes conjoints de suivi (groupes de résultats, équipe de gestion de l'équipe des Nations Unies, revues conjointes, etc.).

37. La mise en œuvre de toutes ces mesures sera suivie par l'équipe de gestion de l'UNICEF Algérie. La coordination générale sera assurée par le Ministère des affaires étrangères. Les partenaires et l'UNICEF prépareront des plans de travail conjoints qui seront analysés périodiquement lors de réunions techniques et d'une revue à mi-parcours. Les modalités techniques de ces processus seront détaillées dans le plan d'action du programme de pays (CPAP). Les résultats de ces exercices serviront à alimenter les revues qui seront conduites par les Nations Unies pour évaluer la mise en œuvre du CdCs.

38. Ce document de programme de coopération présente la contribution de l'UNICEF en appui aux efforts engagés par l'Algérie en faveur du développement humain dans un esprit de lutte contre les disparités, les discriminations et les violences. Il en détaille les domaines prioritaires sélectionnés pour la coopération en se focalisant sur les enfants les plus vulnérables ainsi que le niveau d'appui technique et financier envisagé pour mettre en œuvre ce programme. Il sert de document de base pour permettre au Conseil d'administration d'apprécier les résultats attendus de la coopération entre l'UNICEF et le gouvernement algérien.

## Suivi et évaluation

39. Pleinement inscrits dans l'esprit du CdCS 2016-2020, une grande partie des éléments du présent programme viseront à renforcer les capacités nationales à collecter, traiter et analyser les données statistiques relatives à l'enfant algérien. Diverses stratégies d'intervention seront utilisées, telles que le recours aux nouvelles technologies pour renforcer les systèmes de gestion du secteur de l'éducation ; l'utilisation accrue du système d'analyse des goulots d'étranglements (MoRES) autour de la mortalité néonatale et le renforcement de l'efficacité des services de protection de l'enfance au niveau décentralisé ; et le soutien à la création et au fonctionnement du futur Observatoire national de l'équité et des unités chargées de fournir aux ministères partenaires l'information statistique relative à la création et à la diffusion de données nationales ventilées et sensibles à l'équité. La prochaine enquête auprès des ménages (MICS 6) prévue en 2017 permettra également d'actualiser l'analyse de la situation des enfants et des femmes.

40. Les programmes mis en œuvre par l'UNICEF et ses partenaires feront eux aussi l'objet d'un suivi diligent et structuré, accompagné de revues annuelles formelles des progrès ou contraintes avec les différents partenaires de mise en œuvre. Une revue à mi-parcours de l'ensemble du programme, prévue pour l'été 2018, permettra également à l'UNICEF et au gouvernement algérien de prendre acte des résultats obtenus à ce stade et d'effectuer le cas échéant des ajustements en termes de résultats escomptés et de priorités programmatiques. Des évaluations ciblées de certains éléments du programme de coopération permettront quant à elles de mieux jauger l'efficacité et la pertinence des différents programmes prévus dans le document, de manière à mieux éclairer les ajustements nécessaires à mi-parcours ou en fin de programme. Trois évaluations clés des éléments suivants sont anticipées : a) efficacité et

pertinence des modèles de prise en charge préscolaire au niveau décentralisé ; b) efficacité et pertinence du programme d'inclusion sociale ; et c) résultats et impact effectif de l'ensemble des programmes de l'UNICEF en Algérie.

## Annexe

### Cadre des résultats et des ressources

#### Algérie – Programme de pays de coopération – UNICEF, 2016–2020

##### Convention relative aux droits de l'enfant

Articles 2-3, 6, 8-10, 12, 17 19, 22 26-29, 35, 40.

##### Priorités nationales :

- Faire évoluer la qualité du développement humain dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la santé, en tenant compte des droits des citoyens démunis et des personnes aux besoins spécifiques.
- Améliorer l'accès aux services sociaux de qualité et à la protection sociale, notamment des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées et handicapées).

##### Effets 2 CdCs (UNDAF) impliquant l'UNICEF :

**D'ici 2020, la population bénéficie d'un accès accru à des services sociaux inclusifs, équitables et de qualité.**

##### Éducation

- 1) Taux de déperdition scolaire (enfants de moins de 16 ans) : 3,7 % (filles 3,1 %) – cible : 2,7 %
- 2) Taux de réussite aux examens officiels : Bac : 47,19 % – cible : 67 %
- 3) Nombre de projets intégrant une dimension d'alphabétisation : 1 – cible : 3

##### Santé

- 1) Système de surveillance des décès maternels mis en place : non – cible : oui
- 2) Taux de mortalité maternelle (TMM) : 63,6/100 000 (2014) – cible : 57/100 000
- 3) Taux de mortalité Infantile (TMI) : 22 ‰ (garçons : 23,5 ‰, filles : 20,4 ‰) – cible : à confirmer
- 4) Prévalence des maladies cardiovasculaires : 26,1 – cible : 20 %

##### Protection sociale

- 1) Pourcentage de personnes bénéficiaires radiées lors de l'assainissement de la liste de l'allocation forfaitaire de solidarité : base : 56,5 % – cible : 20 %

##### Effets du Plan stratégique 2014–2017 de l'UNICEF :

- Effet 1 : santé
- Effet 5 : éducation
- Effet 6 : protection
- Effet 7 : inclusion sociale

| Résultats du programme de pays de l'UNICEF  | Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles   | Moyens de vérification  | Résultats indicatifs du programme de pays  | Cadre de partenariat et partenaires principaux   | Ressources indicatives par résultat du PP |                        |              |
|---|---|---|--|--|---|------------------------|--------------|
|   |   |   |  |  | Ressources ordinaires (RO)                | Autres ressources (AR) | Total        |
| <p><b><u>Développement et éducation de l'enfant</u></b></p> <p>Amélioration des opportunités de prise en charge et d'apprentissage qui favorisent la survie, le développement et l'inclusion des enfants, en particulier ceux vivant dans les régions à fortes disparités</p> | <p><b>1) Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois inscrits à un programme d'apprentissage préscolaire</b></p> <p>Données de référence :<br/>National : 17 %<br/>Régions – Hauts Plateaux Centre : 6 %</p> <p>Quintiles<br/>Pauvres : 7 %<br/>Riches : 31 % (niveau national)</p> <p>Cible : 25 % d'ici 2020</p> <p><b>2) Mortalité néonatale</b></p> <p>Données de référence : 16/1000<br/>Régions – Hauts Plateaux Est et Sud : 21/1000</p> <p>Cible : 13/1000</p> | <p>MICS 6</p> <p>Données administratives du Ministère de l'éducation nationale</p> <p>Micro-enquêtes de l'OOSCI</p> | <p><b>Résultat 1</b><br/>Les enfants âgés de 0 à 5 ans bénéficient d'un meilleur accès à des opportunités de prise en charge, de survie, d'apprentissage préscolaire et de développement.</p> <p><b>Résultat 2</b><br/>Les enfants vulnérables et exclus âgés de 6 à 16 ans bénéficient d'un soutien accru en matière d'accès à l'éducation et à des opportunités d'apprentissage et de formation professionnelle de qualité ; la persévérance scolaire est encouragée.</p> <p><b>Résultat 3</b><br/>Les capacités du gouvernement à légiférer, planifier et établir le budget en vue d'améliorer la gouvernance et la qualité des services éducatifs à l'échelle nationale et locale sont renforcées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'éducation nationale</li> <li>• Ministère de la solidarité nationale</li> <li>• Ministère de la formation professionnelle</li> <li>• Ministère de la santé</li> </ul> | <b>RO</b>                                 | <b>AR</b>              | <b>Total</b> |
|   |   |   |  |  | <b>1 400</b>                              | <b>5 350</b>           | <b>6 750</b> |

|   |  |  |  |   |                                      |                                      |   |
|---|--|--|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
|   | <p><b>3) Pourcentage d'enfants (6- 14 ans) hors du système scolaire</b><br/>Données de référence :<br/>3 % au niveau du cycle primaire<br/>6,5 % au niveau du cycle secondaire inférieur</p> <p>Cible : moins de 2 % au niveau du cycle primaire et moins de 5 % au niveau du cycle secondaire.</p> <p><b>4) Taux net d'inscription à l'école (6-16 ans)</b><br/>Données de référence (MICS 4) : 93 %<br/>Cible : 96 %</p> |  |  |   |                                      |                                      |   |
| <p><b><u>Protection et participation de l'enfant</u></b></p> <p>Renforcement de la prévention et de la prise en charge multisectorielles des cas de violence à l'encontre des filles et des garçons</p> | <p><b>1) Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans victimes de violences</b><br/>Données de référence (enfants âgés de 2 à 14 ans) :<br/>National : 86 % (garçons : 88 %, filles : 85 %)<br/>Cible : National 70 %</p>  | <p>MICS 6<br/>Données administratives des Ministères de la solidarité nationale et de la justice</p> | <p><u>Résultat 1</u><br/>L'engagement et les capacités du gouvernement à légiférer, planifier et établir le budget d'une expansion des interventions de prévention et de réponse dans le domaine de la protection de l'enfant sont renforcés.</p> <p><u>Résultat 2</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la solidarité nationale</li> <li>• Ministère de la justice</li> <li>• Ministère de l'éducation nationale</li> <li>• Ministère de la jeunesse</li> </ul> | <p><b>RO</b></p> <p><b>1 828</b></p> | <p><b>AR</b></p> <p><b>1 076</b></p> | <p><b>Total</b></p> <p><b>2 904</b></p> |

|  |   |  |  |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|--|--|
|  | <p><b>2) Mise en place d'un système d'orientation multisectoriel<sup>1*</sup> dans certaines zones géographiques</b><br/>Données de référence : aucune<br/>Cible : mise en place effective</p> <p><b>3) Institutionnalisation et adoption du modèle de participation des jeunes appuyé par l'UNICEF (conseils des jeunes) dans au moins 3 localités décentralisées</b><br/>Données de référence : aucune<br/>Cible : au moins 3 mécanismes documentés et mis en place</p> <p><b>4) Application de mesures alternatives à la détention pour les enfants en conflit</b></p> |  | <p>Les normes relatives à la prise en charge et la qualité des services de prévention et de protection de l'enfant au niveau national et local sont améliorées.</p> <p><u>Résultat 3</u><br/>Les familles et les adolescents (filles et garçons) des régions les plus touchées sont davantage en mesure de participer, de se protéger et de réduire les comportements nuisibles.</p> |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|--|--|

<sup>1</sup> Système d'orientation effectif : système permettant l'identification et l'orientation appropriées des cas de violence à l'encontre des enfants par la définition des rôles et responsabilités des acteurs concernés, l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes et la création de voies d'orientation, par le biais de la formation et du mentorat.



|  |   |   |   |  |              |              |              |
|--|---|---|---|--|--------------|--------------|--------------|
|  | <p><b>avec la loi dans certaines zones géographiques (médiation, travaux d'intérêt général, liberté conditionnelle)</b></p> <p>Données de référence :<br/>à confirmer auprès des représentants compétents de la justice des mineurs</p> <p>Cible : mesures alternatives à la détention appliquées conformément aux POP et protocoles d'entente applicable dans les zones géographiques concernées</p> |   |   |  |              |              |              |
| <b>Total des ressources</b> (les totaux figurant dans le présent tableau doivent correspondre aux totaux présentés sur la page de garde et dans le tableau récapitulatif du budget)  |   |   |   |  |              |              |              |
| <p><b><u>Inclusion sociale</u></b><br/>« Amélioration de l'environnement politique et de la protection sociale des enfants et adolescents désavantagés et vulnérables, sous-tendue par des connaissances et données axées sur l'équité »</p> | <p><b>1) Existence d'un organe indépendant chargé du suivi de l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants</b></p> <p>Données de référence : aucune</p>  | <p>MICS 6<br/>Profil pays en termes d'équité actualisé<br/>Office National des Statistiques</p> | <p><b>Résultat 1</b><br/>Les capacités et compétences nationales relatives à la création de connaissances sur l'équité sociale et la pauvreté multidimensionnelle de l'enfant sont renforcées.</p> <p><b>Résultat 2</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil national économique et social (CNES)</li> <li>• Ministère de la solidarité nationale</li> <li>• Ministère de l'éducation nationale</li> </ul> | <b>1 400</b> | <b>1 200</b> | <b>2 600</b> |

|   |  |  |   |   |              |              |               |
|---|--|--|---|---|--------------|--------------|---------------|
|   | Cible : existence d'un observatoire de l'équité opérationnel |  | Les capacités nationales d'adoption de mesures de protection sociale de l'enfant qui soient efficaces, efficientes, inclusives et sensibles au genre sont renforcées. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la santé</li> </ul> |              |              |               |
| <b><u>Composante intersectorielle</u></b>   |  |  |   |   | <b>1 300</b> | <b>400</b>   | <b>1 700</b>  |
| <b>Total des ressources</b> (les totaux figurant dans le présent tableau doivent correspondre aux totaux présentés sur la page de garde et dans le tableau récapitulatif du budget) |  |  |   |   | <b>5 928</b> | <b>8 026</b> | <b>13 954</b> |